



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOT

Déploiement du plan national de formation



Formation des acteurs de terrain Département du Lot

L'actualité rappelle régulièrement la nécessité de partager les valeurs et les principes fondamentaux qui fondent notre république.

Le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a été désigné pour piloter et coordonner un plan national de formation des acteurs de terrain.

L'ambition de ce plan national est d'adresser au public, à travers les acteurs de première ligne, un discours clair et univoque sur les valeurs de la République et la Laïcité. Il a pour finalité de répondre aux besoins et aux sollicitations des professionnels et des bénévoles, de leur apporter un appui et un soutien dans leurs activités quotidiennes.

Dans le cadre du plan national de formation aux valeurs de la République et la Laïcité, des formateurs lotois habilités par le CGET vous proposent pour le premier semestre de l'année 2017 plusieurs sessions de formation dans le département du Lot.

Présentation :

La formation est déclinée dans le Lot par la préfecture avec le soutien de la DDCSPP, de l'UDAF, des PEP46, de l'office des sports du Grand Figeac et du service jeunesse du Grand Figeac.

Elle est destinée à tous les acteurs des champs « ville, jeunesse et sports », en contact direct avec les publics.

Deux journées de formation permettront aux participants d'acquérir les repères historiques et les références juridiques de base sur les valeurs de la République et sur les principes de laïcité.

C'est une formation participative et active qui repose sur des études de cas réels, sur l'analyse de situations vécues par les participants, sur des travaux en sous-groupes et des apports théoriques.

La formation est articulée en deux parties ; un tronc commun et deux modules de spécialisation : la laïcité et usage des espaces publics et/ou laïcité et relation socio-éducative.

Jour 1 :

- définition du principe de laïcité
- points de repères historiques
- cadre juridique et réglementaire adaptés au contexte professionnel
- analyse de cas apportés par les stagiaires

Jour 2 :

- Laïcité et usages des espaces publics /Laïcité et relation socio-éducative
- cadre légal et éléments pédagogiques
- mises en pratique et construction d'un argumentaire neutre et objectif à partir de la thématique choisie

A l'issue de la formation un livret stagiaire est remis à chaque participant. Il reprend les éléments clés de la formation auxquels il pourra se référer.

Calendrier du 1^{er} semestre 2017

	Dates des sessions	Horaires	Lieu d'accueil
Cahors	4 et 5 mai 2017	9h à 16h30	Maison Départementale des Familles 216 avenue du Corps Franc Pommiès 46 000 Cahors
Intervenants	Lucie Rigal – Philippe Reisenmey		
Figeac	15 et 16 mai 2017	9h à 16h30	Espace Jeunes Intercommunal 1 ter avenue Philibert Delprat 46 100 Figeac
Intervenants	Christelle Murat – Xavier Thuriès		
Biars sur Cère	18 et 19 mai 2017	9h à 16h30	Centre Social et Culturel 94 avenue de la République 46 130 Biars sur Cère
Intervenants	Catherine Matteaccioli-Bourrasset – Mohamed Touile		
Souillac	8 et 9 juin 2017	9h à 16h30	salle du Bellay 7 avenue de Sarlat 46 200 Souillac
Intervenants	Isabelle Comolli de Monpezat – Frédéric Dartois		
Cahors	15 et 16 juin 2017	9h à 16h30	DDCSPP - salle 1 304 rue Victor Hugo 46 000 Cahors
Intervenants	Nathalie Pinet – Mohamed Touile		

Qui peut s'inscrire :

- Fonctionnaires, salariés d'associations, salariés d'entreprises, bénévoles
- Adules-relais
- professionnels intervenant dans l'espace public
- tout professionnel ayant une relation de service à la population

Inscriptions sur :

Cahors : 4 et 5 mai

<https://www.inscription-facile.com/form/9sjsr3TfPL8iczuqHxoC>

Figeac 15 et 16 mai

<https://www.inscription-facile.com/form/SLRXB4oh9YYZurNqA8NF>

Biars sur Cère : 18 et 19 mai

<https://www.inscription-facile.com/form/iv3io9YfknpcVa6svmQY>

Souillac : 8 et 9 juin

<https://www.inscription-facile.com/form/QLPt9iEvAH5MUx5vRw2F>

Cahors : 15 et 16 juin

<https://www.inscription-facile.com/form/UtydQRFBsPplxPHRzfAo>

- la formation est gratuite
- les déplacements et repas sont à la charge des stagiaires
- la participation aux deux journées est **obligatoire**
- une convocation est envoyée aux personnes retenues par mail une dizaine de jours avant la session

Contact : Catherine Matteaccioli-Bourrasset, chef de projet Politique de la Ville, Diversité, Citoyenneté à la Préfecture du Lot

catherine.matteaccioli-bourrasset@lot.gouv.fr – 05 65 23 12 55



La laïcité et l'Etat

Loi de séparation des Églises et de l'État

9 décembre 1905

- Article premier

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.